

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORE - Gérard BRAMOULLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI - Eric DIARD.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 025-346/16/BM

**■ Attribution de subventions aux associations de commerçants et artisans de proximité - Approbation de conventions
MET 16/818/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de la politique de subventions mise en place depuis 2006 par la Communauté du Pays d'Aix pour favoriser l'activité commerciale et artisanale de proximité, des associations de commerces de proximité, pourvues de projets de dynamisation des centres-villes ou villages, font appel à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Les demandes ont été examinées au regard des critères adoptés par le Conseil communautaire de la CPA du 15 décembre 2011 (délibération n°2011_A195).

Les subventions présentées tiennent compte de l'impact des actions sur le territoire mais aussi des enveloppes budgétaires disponibles.

Les actions destinées à promouvoir le dynamisme de l'activité commerciale et artisanale qui vous sont présentées dans le tableau ci-dessous, sont détaillées dans la fiche « associations » annexée au rapport, accompagnée du budget prévisionnel 2016 correspondant.

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 6 Juillet 2016

• Pour les subventions au titre d'une action :

N° GU	Manifestation + Date	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs oui/non
00600	Le Chant des Cordes (02/07/2016)	Les Ateliers de Valabre (Gardanne)	Organiser des manifestations festives et artisanales afin de faire connaître les divers artisans de la Tuilerie Bossy, en tissant du lien social		11 752 €	4 500 €	4 500 €	Non
00601	Les 10 ans d'Ateliers d'Art	Les Ateliers de Valabre (Gardanne)	Organiser des manifestations festives et artisanales afin de faire connaître les divers artisans de la Tuilerie Bossy, en tissant du lien social		9 634 €	3 500 €	3 500 €	Non
	TOTAL DES ACTIONS	Les Ateliers de Valabre		4 200 €	21 386 €	8 000 €	8 000 €	

00833	Académie des commerçants	I R C E (Aix-en-Provence)	Contribuer au développement économique de la région PACA	35 000 €	1 440 000 €	70 000 €	70 000 €	Oui
00833	Shop'in 13	Terre de Commerces (Marseille)	Mettre en place une démarche de collecte de pouvoirs d'achats pour nos commerces de proximité auprès des entreprises des Bouches du Rhône	17 000€	55 000 €	21 000 €	21 000 €	Oui
00797	Marché de Noël	Vie et Commerce (Vitrolles)	Fédérer les commerçants et artisans de Vitrolles pour soutenir et promouvoir l'activité commerciale et artisanale locale	13 890 €	50 000 €	20 000 €	12 000 €	Non
00595	Communication Goodies (novembre 2016)	Vivre Rousset (Rousset)	Renforcer l'attraction de Rousset et sa fréquentation par des consommateurs potentiels.		5 300 €	2 120 €	2 120 €	Non
00596	Apéro Jazz Fête de la musique (21/06/2016)	Vivre Rousset (Rousset)	Renforcer l'attraction de Rousset et sa fréquentation par des consommateurs potentiels.		700 €	280 €	280 €	Non

00597	Petits déjeuners thématiques (toute l'année)	Vivre Rousset (Rousset)	Renforcer l'attraction de Rousset et sa fréquentation par des consommateurs potentiels.		500 €	200 €	200 €	Non
	TOTAL DES ACTIONS	Vivre Rousset		-	6 500 €	2 600 €	2 600 €	Non
	TOTAL DES ACTIONS	8		70 090€	1 572 886 €	121 600 €	113 600 €	

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2011_A195 du Conseil communautaire de la CPA du 15 décembre 2011 approuvant les critères d'attribution de subvention au profit des associations de commerçants et artisans de proximité ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du pays d'Aix du 23 juin 2016.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Sont attribuées des subventions pour un montant total de 113 600 € à 5 associations réalisant 8 actions.

Article 2 :

Sont approuvées les deux conventions d'objectifs ci-annexées à conclure entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et l'IRCE d'une part, et « Terre de Commerces » d'autre part.

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 6 Juillet 2016

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération et notamment ces conventions.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole ligne 3F/61/6574.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY